

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09.
Réf : YF/BL/2025-6

Objet : Interdiction d'utilisation du stade communautaire Pierre Pibarot situé sur la ville d'Alès, du samedi 22 mars, 14h au dimanche 23 mars 2025 à 23h.

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les conditions climatiques actuelles sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération ainsi que les prévisions météorologiques à venir,

Considérant l'état détrempe du stade Pierre Pibarot géré par la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient d'assurer le maintien en état de ce terrain et d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le stade Pierre Pibarot situé sur la ville d'Alès sera fermé du samedi 22 mars, 14h au dimanche 23 mars 2025, 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la Communauté Alès Agglomération habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des conditions climatiques et de l'état des pelouses.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 21 MARS 2025

Le président
Christophe RIVENQ

